

Décret n° 2003-.29 du 27 Février 2003
portant nomination des conseillers techniques
du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n° 2003-13 du 3 février 2003 portant modification de l'article 24 du décret n°2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs.

DECRETE :

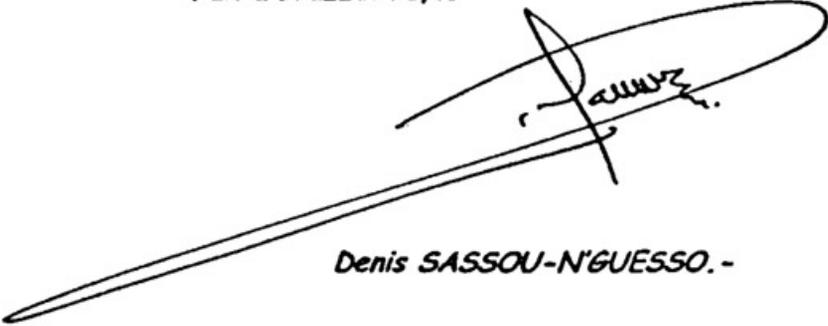
Article premier- Sont nommés conseillers techniques du Président de la République :

- o Monsieur (Jean Marie) KAMBA ;
- o Mademoiselle (Claudia) YOKA.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 27 Février 2003



Denis SASSOU-N'GUESSO.-